Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

PERSONNES CONVOQUÉES : Membres du conseil d'administration

DATE : Jeudi 27 avril 2023, de 16 h à 17 h 40

LIEU : Hôpital de Granby
205, boul. Leclerc Ouest
Salles Granby et Yamaska

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2023 par vidéoconférence Zoom
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 7.4.1 Financement axé sur le patient
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de vérification et de suivis budgétaires du 14 avril 2023
   - 8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 19 avril 2023
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
     - 9.1.3 Permis d'établissement
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 Contrat de service en ressources de niveaux intermédiaire Villa Winchester
     - 9.4.2 Contrat de services en ressources de niveau intermédiaire Résidence St-Denis-de-Brompton
     - 9.4.3 Contrat de service en ressources de niveau intermédiaire Gestion immobilière M2B2 inc. / Résidence intermédiaire Marc Boivin / Martine Brisson
     - 9.4.4 Politique sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle
   - 9.5 Intégrer la mission universitaire
     - 9.5.1 Comité d'éthique de la recherche
       - 9.5.1.1 Nomination d'un nouveau membre
       - 9.5.1.2 Renouvellement de mandat d'un membre
10. Divers
11. Huis clos
    - 11.1 Cadres supérieurs
    - 11.2 Avenants aux contrats des progiciels Espresso GRM/GRF et Espresso GRH/Paie de Logibec et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS
    - 11.3 Appel d'offres pour la main-d'œuvre indépendante (MOI) pour les infirmières, infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires
12. Clôture de la séance

Date : 2023-04-20

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 30 MARS 2023, AU CRDITED ESTRIE

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patrick Boucher	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Étienne De Médicis	Anesthésiste et directeur médical du Centre d'expertise en gestion de la douleur chronique
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Nancy Fortin	Coordonnatrice du réseau territorial des services spécialisé à la DSG
	Stéphanie Jetté	Directrice de la protection de la jeunesse par intérim
	Michaël Mayette	Conseiller au CMDP central
	Véronique Provencher	Directrice scientifique du CdRV

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 73e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février et de la séance spéciale tenue le 8 mars 2023
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 État de situation trimestriel à la Direction de la protection de la jeunesse
     - 7.1.2 Trajectoire des services sur la douleur chronique
     - 7.1.3 Avis et recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
     - 7.5.1 Rapport annuel du centre de recherche sur le vieillissement 2021-2022
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 7 mars 2023
   - 8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 8 mars 2023
   - 8.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 17 mars 2023
   - 8.4 Comité sur la mission universitaire du 23 mars 2023
   - 8.5 Comité des ressources humaines et des communications du 24 mars 2023
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
     - 9.1.3 Permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
     - 9.4.2 Contrats de sages-femmes
     - 9.4.3 Avenant 3 : Renouvellement du bail pour les locaux situés au 340, rue Dufferin, à Sherbrooke (bureaux pour les intervenants du Centre jeunesse) se terminant le 14 juin 2023
     - 9.4.4 Engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) avec la résidence Pavillon Ste-Cécile (2017) INC.
     - 9.4.5 Rémunération médico-administratif 2022-2023

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'une nouvelle chercheuse

9.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'une nouvelle chercheuse

10. Divers

11. Huis clos

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Fin d'un prêt de service

11.1.2 Report des vacances des hors cadres

11.1.3 Prolongation d'un mandat intérimaire

11.1.4 Nominations

11.2 Transfert des activités entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

11.3 Réaménagement des secteurs d'angiographie (salle 10), hémodynamie, imagerie médicale (salle 12) et bloc opératoire (salle 10). Niveau 3, aile 6 – Hôpital Fleurimont

11.4 Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » (CISSSMO)

11.5 Appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante (MOI) pour le titre d'emploi d'éducateur

11.6 Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale adjointe

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Une question est soumise par Mme Pamela Dillon, membre du comité des usagers du RLS La Pommeraie, à savoir si les comités des usagers seront maintenus suivant l'adoption du projet de Loi 15 visant à rendre le système de santé et des services sociaux plus efficace.

Le président répond en précisant qu'une rencontre a eu lieu hier en présence du sous-ministre et des président(e)s des conseils d'administration des établissements, lors de laquelle ils ont reçu plus d'informations en lien avec ce nouveau projet de Loi, mais aucune information à cet égard n'a été donnée.

5.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 23 février et de la séance spéciale tenue le 8 mars 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février et de la séance spéciale tenue le 8 mars 2023, ils sont adoptés tels que soumis.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 24 février au 30 mars 2023, a été transmis aux membres.

Le président et la présidente-directrice générale adjointe font part des différentes activités ayant eu lieu.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 État de situation trimestriel de la Direction de la protection de la jeunesse

Le président invite Mme Stéphanie Jetté, directrice de la protection de la jeunesse par intérim, à présenter l'état de situation trimestriel de la Direction de la protection de la jeunesse.

Selon l'article 31.3 de la Loi sur la protection de la jeunesse, le directeur doit veiller au maintien, au sein de l'établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, de pratiques et d'une allocation de ressources lui permettant d'exercer adéquatement ses responsabilités.

Le conseil d'administration de l'établissement doit, chaque trimestre, entendre le directeur afin qu'il lui fasse état de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Jetté informe les membres que quatre présentations auront lieu annuellement qui consistent à communiquer des informations complémentaires à chacune de ces rencontres, soit trois présentations sur les trois grandes étapes d'intervention en protection de la jeunesse et une présentation synchronisée avec le bilan de la DPJ.

Madame Jetté indique qu'au conseil d'administration du 3 novembre dernier, Mme Fleurant avait abordé les sujets portant sur la première étape, soit la réception et le traitement des signalements représentant la porte d'entrée de la DPJ. Ce soir Mme Jetté présente en détail l'étape deux liée à l'évaluation-orientation du processus d'intervention en vertu de la Loi de la protection de la jeunesse.

Après questions et commentaires, le président remercie Mme Jetté de la présentation.

7.1.2 Trajectoire des services sur la douleur chronique

Le président invite Mme Nancy Fortin, coordonnatrice du réseau territorial des services spécialisé à la Direction des services généraux et Dr Étienne De Médicis, anesthésiste et directeur médical du Centre d'expertise en gestion de la douleur chronique, à se joindre aux membres pour présenter la trajectoire des services sur la douleur chronique.

À tour de rôle ils présentent en détail la trajectoire des services, le portrait des ressources humaines par spécialité par réseau local de services et le plan d'action 2021-2026 pour les cinq axes, soit l'accessibilité, le rôle du patient, le transfert des connaissances, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des services et la gouvernance.

En terminant, Mme Fortin et Dr De Médicis présentent en tous points les enjeux, les bons coups ainsi que les prochaines étapes du continuum de soins en douleur chronique.

Après échanges, le président les remercie de cette présentation.

7.1.3 Avis et recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Le président invite Dr Michaël Mayette, conseiller au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens central (CMDP) à présenter l'avis et les recommandations en lien avec l'optimisation de l'utilisation des télémétries et des télésaturométries.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-6731 - 2023-03-30

Relative à l'avis et les recommandations du CMDP en lien avec l'optimisation et l'utilisation des télémétries et des télésaturométries

CONSIDÉRANT :

- la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité exécutif central du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP);
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE :

- de la recommandation émise par le comité local du CMDP du CHUS;

DE MANDATER :

- Le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay et la directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée, Mme Annie Boisvert :
  - à prendre connaissance de la recommandation et d'en faire une première appréciation;
  - d'interpeller les directions concernées, au besoin;
  - d'assurer un suivi auprès du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens sur les suites qui seront données aux recommandations, dans un délai maximal, raisonnable d'ici le 30 juin 2023;
  - d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, de la recommandation qui lui a été faite;

7.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

7.5.1 Rapport annuel du centre de recherche sur le vieillissement 2021-2022

Le président invite Dre Véronique Provencher, directrice scientifique du CdRV, à présenter le rapport annuel du CdRV 2021-2022.

Docteure Provencher informe les membres que la mission du CdRV est de produire et intégrer les connaissances sur les processus soutenant le vieillissement en santé et l'adaptation de la société à ce défi complexe. Le CdRV compte plus de 330 acteurs, sous deux axes de recherche dont l'autonomisation et le la géoscience pour lesquels elle donne plus de précisions.

Elle précise qu'un guide d'accompagnement a été élaboré à l'intention des municipalités amie des aînés pour contribuer à la lutte contre la maltraitance.

Docteure Provencher détaille les réalisations du CdRV durant l'année comparativement à l'année dernière et conclut en présentant les perspectives et le plan d'action 2021-2024.

Au nom de tous les membres, le président félicite et remercie Docteure Provencher ainsi que toute son équipe pour les beaux projets accomplis.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 7 mars 2023

Madame Rachel Hunting, présidente du comité, présente les points traités.

8.2 Comité de vigilance et de la qualité du 8 mars 2023

Monsieur André Forest, président du comité, soumet les sujets discutés à la dernière rencontre.

8.3 Comité de vérification et de suivis budgétaires du 17 mars 2023

Le président présente les points traités.

8.4 Comité sur la mission universitaire du 23 mars 2023

En l'absence de la présidente du comité, Mme Jocelyne Faucher, M. Patrice Lamarre, membre, présente les points traités.

8.5 Comité des ressources humaines et des communications du 24 mars 2023

Madame Diane Gingras, présidente, présente les sujets traités.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que les sujets à l'agenda de consentement ont tous été discutés antérieurement à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-6666 à CA-6730 - 2023-03-30

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-6732 - 2023-03-30

Relative à la nomination de chefs de département et/ou de service

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 14 mars 2023;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination du Dr Michel Pavic au Service d'hématologie-oncologie, du Département de médecine spécialisé, pour un nouveau mandat débutant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2026.

La prolongation du Dr William Semaan jusqu'au 26 avril 2023, au Service des approches intensives (CHUS), du Département de psychiatrie.

La nomination de la Dre Karine Forget au Service de psychiatrie légale, du Département de psychiatrie, depuis le 12 décembre 2022 pour un mandat de 4 ans.

9.1.3 Permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-6753 - 2023-03-30

Relative au permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
- qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
- que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
- l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DEMANDER : au ministre de la Santé et des Services sociaux de modifier le permis du Centre de réadaptation pour les mères et leurs enfants Villa Marie-Claire (5123-4086) afin d'ajouter la mission CHSGS – consultations externes;

QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE : à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'AUTORISER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-6733 - 2023-03-30

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé», document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour toutes les installations de l'établissement CIUSSSE-CHUS :

- Dre Stéphanie Blais-Boilard, cheffe de la DRMG Estrie

le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations : Hôpital Fleurimont (0116X) / Hôpital Hôtel-Dieu (0110X) :

- Dre Diane Rottembourg, cheffe de service endocrinologie pédiatrique.

9.4.2 Contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-6734 - 2023-03-30

Relative aux contrats de sages-femmes

CONSIDÉRANT :

- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
- qu'au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux,* ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
- l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
- la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
- les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
- le nombre de suivis annuels;
- les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
- que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER ET D'AUTORISER : le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, à octroyer le contrat de :

Sous réserve de la réussite de la formation et l'obtention du # de permis, le comité exécutif du conseil sage-femme propose au conseil d'administration l'embauche de cette sage-femme :

Jade Labrecque, en attente de son permis de l'OSFQ, sage-femme de soutien à temps partiel occasionnel, 28 heures/semaine, 0-16 suivis par année, pour une période débutant le 1er juin 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

Renouvellement de contrat pour les sages-femmes ci-bas :

Johanne Royer, membre de l'OSFQ numéro de permis 03-03, responsable des services sage-femme à temps plein régulier, de 35 heures/semaine, avec 0 suivi par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026

Annie Pilon, membre de l'OSFQ numéro de permis 03-13, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 25 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Maude Bergeron, membre de l'OSFQ numéro de permis 18-17, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 21 heures/semaine, avec 19 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Manon Bourgouin, membre de l'OSFQ numéro de permis 05-01, sage-femme à temps plein régulier, de 35 heures/semaine, avec 40 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Véronique Couture, membre de l'OSFQ numéro de permis 0614, sage-femme à temps plein régulier, de 35 heures/semaine, avec 40 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Morwenna Tosser, membre de l'OSFQ numéro de permis 2208, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Amaili Jetté, membre de l'OSFQ numéro de permis 09-11, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 25 suivis par année, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Élaine Dubois, membre de l'OSFQ, numéro 0605, sage-femme à temps partiel occasionnel, pour des remplacements ponctuels, pour une période débutant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2026.

Demandes de congé particulier :

Suite à la rencontre du comité exécutif du CSF du 24 janvier, il a été conclu que le CA pouvait accéder à la demande de congé sans solde de **Laurie Morvan-Houle** pour une durée de un mois. Cette sage-femme est au sein de notre établissement depuis 3 ans, donc il y aura respect de la condition émise dans notre entente. Ce congé étant rendu possible par la présence d'une sage-femme qui fera son remplacement ainsi que par le respect de l'entente à l'article 20.01. Elle s'absentera au cours du mois de septembre.

Suite à la rencontre du comité exécutif du CSF du 9 mars, il a été conclu que le CA pouvait accéder à la demande de congé pour travail en région nordique d'une durée de 3 mois, faite par **Anabel Gravel-Chabot**. Ce congé est rendu possible par la présence d'une sage-femme qui fera son remplacement ainsi que par le respect de l'entente à l'article 20.4. Elle s'absentera au cours des mois de novembre 2023, décembre 2023 et janvier 2024.

9.4.3 Avenant 3 : Renouvellement du bail pour les locaux situés au 340, rue Dufferin, à Sherbrooke (bureaux pour les intervenants du Centre jeunesse) se terminant le 14 juin 2023

RÉSOLUTION : CA-6735 - 2023-03-30

Relative à l'Avenant 3 : Renouvellement du bail pour les locaux situés au 340, rue Dufferin, à Sherbrooke (bureaux pour les intervenants du Centre jeunesse) se terminant le 14 juin 2023

CONSIDÉRANT :

- qu'une relocalisation de l'équipe des intervenants du Centre jeunesse n'est pas prévue;
- que nous occupons les lieux depuis 1992;
- que la recommandation favorable de la Direction des services techniques quant au besoin de cet emplacement pour six (6) années supplémentaires avec une option de renouvellement de trois (3) années à la terminaison du renouvellement;
- que le coût du bail respecte l'enveloppe budgétaire prévue;
- que l'obtention de l'autorisation du MSSS est préalable à la signature de l'Avenant 3;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : La signature de l'Avenant 3, par le Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général pour le renouvellement du bail concernant les locaux situés au 340, rue Dufferin, à Sherbrooke (bureaux pour les intervenants du Centre jeunesse) se terminant le 14 juin 2023.

9.4.4 Engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) avec la résidence Pavillon Ste-Cécile (2017) INC.

RÉSOLUTION : CA-6736 - 2023-03-30

Relative à l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) avec la résidence Pavillon Ste-Cécile (2017) INC.

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : La sollicitation de trois (3) contrats de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 8,9 millions de dollars sur une période de 10 ans.

9.4.5 Rémunération médico-administratif 2022-2023

RÉSOLUTION : CA-6737 - 2023-03-30

Relative à la rémunération médico-administratif 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- la volonté de reconnaître l'engagement des médecins dans la gestion médicale et administrative;
- l'importance d'encourager la participation des médecins à la gestion au sein de l'établissement;
- les possibilités financières limitées de l'établissement pour reconnaître la participation des médecins dans la gestion;
- l'attente des conditions de rémunération pour la gestion médico-administratif à venir du MSSS;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : La rémunération médico-administratif pour l'année financière 2022-2023, comme présentée et de verser la rémunération.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'une nouvelle chercheuse

RÉSOLUTION : CA-6738 - 2023-03-30

Relative à la nomination d'une nouvelle chercheuse au Centre de recherche sur le vieillissement

CONSIDÉRANT :

- la recommandation favorable du comité exécutif du CdRV;
- la pertinence de la thématique de recherche de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;
- que l'ajout d'une nouvelle chercheuse doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité sur la mission universitaire du CA;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : La nomination de la Pre Adina Panchea à titre de chercheuse régulière au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

9.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'une nouvelle chercheuse

RÉSOLUTION : CA-6739 - 2023-03-30

Relative à la nomination d'une nouvelle chercheuse au sein du CRCHUS

CONSIDÉRANT :

- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse associée de Dre Emmanuelle Lapointe au sein du Centre de recherche du CHUS.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est présenté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mme Pascale Bélisle.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Fin d'un prêt de services

RÉSOLUTION : CA-6740 - 2023-03-30

Relative à la résiliation d'engagement par prêt de service pour Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels

CONSIDÉRANT :

- les récentes discussions entre les différentes parties, soit Dre Colette Bellavance, Dr Stéphane Tremblay, M. Yann Belzile et M. Dominique Dorion;
- les modalités prévues dans ladite entente et plus particulièrement la clause 8 qui mentionne que l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la présente entente sous réserve d'un préavis par écrit de (30) jours à l'autre partie;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : La résiliation du prêt de service entre les différentes parties à compter du 6 mai 2023 ainsi que le retrait de Dre Colette Bellavance dans les fonctions de directrice des services professionnels au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

11.1.2 Report des vacances des hors cadres

RÉSOLUTION : CA-6741 - 2023-03-30

Relative au report des vacances des hors cadres

CONSIDÉRANT :

- les dispositions prévues au contrat des hors cadres, soit : « s'il est impossible au hors cadre de prendre tous ses jours de congés annuels au cours de l'année, il peut reporter lesdits jours de congés à une période ultérieure sur autorisation du conseil d'administration. Les jours de vacances en banque ne peuvent jamais excéder le nombre de semaines de vacances annuelles prévu au présent articles. Advenant, un excédent de vacances annuelles accumulées dépassant 5 semaines, cet excédent doit être payé »;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le report des vacances des hors cadres, tel que stipulé aux contrats d'engagement.

11.1.3 Prolongation d'un mandat intérimaire

RÉSOLUTION : CA-6742 - 2023-03-30

Relative à la prolongation d'un mandat intérimaire

CONSIDÉRANT :

- que le MSSS a demandé de maintenir un intérim de directeur de vaccination jusqu'au 31 mars 2023;
- qu'au printemps 2023, le MSSS a autorisé la création d'un poste de cadre supérieur permanent pour la direction des opérations de la vaccination dans chaque établissement.
- que Mme Beauregard occupe le poste de directrice intérimaire de la vaccination depuis le départ à la retraite de M. Jean Delisle au printemps 2022.
- que nous n'avons toujours pas reçu les autorisations requises du MSSS afin de procéder avec l'affichage de ce poste.
- notre volonté de maintenir la continuité des activités de vaccination et de dépistage pour la population;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Marie-France Beauregard à titre de directrice de la vaccination par intérim à la présidence-direction générale adjointe jusqu'à l'arrivée en fonction du nouveau directeur adjoint à la DSG.

11.1.4 Nominations

11.1.4.1 Désignation intérimaire de Mme Judith Kodsi à titre de directrice des programmes santé mentale et dépendance

RÉSOLUTION : CA-6755 - 2023-03-30

Relative à la désignation intérimaire de Mme Judith Kodsi à titre de directrice des programmes santé mentale et dépendance

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des programmes santé mentale et dépendance;
- le départ en congé à traitement différé de la titulaire, soit Mme Stéphanie Lemoine, à compter du 1er mai 2023 pour une période de six (6) mois;
- la qualité de la candidature de Mme Judith Kodsi afin de pourvoir ce poste de directeur;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : Mme Judith Kodsi à titre de directrice des programmes santé mentale et dépendance par intérim.

11.1.4.2 Désignation intérimaire de Mme Vickie St-Denis à titre de directrice adjointe - Ressources en réadaptation et services de proximité à la Direction des programmes santé mentale et dépendance

RÉSOLUTION : CA-6756 - 2023-03-30

Relative à la désignation intérimaire de Mme Vickie St-Denis à titre de directrice adjointe - Ressources en réadaptation et services de proximité à la Direction des programmes santé mentale et dépendance

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – Ressources en réadaptation et services de proximité à la DPSMD;
- la désignation intérimaire de la titulaire du poste, Mme Judith Kodsi, au poste de directrice des programmes santé mentale et dépendance pour une période de six mois en l'absence de la titulaire, soit Mme Stéphanie Lemoine;
- la qualité de la candidature de Mme Vickie St-Denis afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : Mme Vickie St-Denis à titre de directrice adjointe – Ressources en réadaptation et services de proximité par intérim à la Direction des programmes santé mentale et dépendance.

11.2 Transfert des activités entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

La présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman, informe les membres de l'évolution des travaux depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11.3 Réaménagement des secteurs d'angiographie (salle 10), hémodynamie, imagerie médicale (salle 12) et bloc opératoire (salle 10). Niveau 3, aile 6 – Hôpital Fleurimont

RÉSOLUTION : CA-6743 - 2023-03-30

Relative au réaménagement des secteurs d'angiographie (salle 10), hémodynamie, imagerie médicale (salle 12) et bloc opératoire (salle 10). Niveau 3, aile 6 – Hôpital Fleurimont

CONSIDÉRANT :

- que ce projet soit la dernière phase du plan directeur de remplacement des équipements en imagerie interventionnelle ainsi qu'en imagerie médicale qui ont atteint leur fin de cycle de vie et que des travaux sont requis pour les remplacer;
- que le plan directeur en imagerie interventionnelle sera actualisé à la suite des travaux;
- que l'ajout d'une salle d'opération est nécessaire pour répondre aux besoins immédiats et au plan d'accès à la chirurgie;
- que les équipements électromécaniques actuels du bloc opératoire ne peuvent supporter les besoins de la nouvelle salle d'opération;
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction permettent de solliciter le marché en respect des lois, règlements et directives en matière d'approvisionnement et de procéder à l'acquisition demandée;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER :

- Le rehaussement de l'enveloppe budgétaire du projet de construction à 8,85M$ avec retour de taxes.
- La sollicitation d'un marché pour un montant supérieur à 4M$ pour un entrepreneur général en construction.
- La signature par le président-directeur général du contrat à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisée.

11.4 Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » (CISSSMO)

RÉSOLUTION : CA-6744 - 2023-03-30

Relative à l'Autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Spring 1

CONSIDÉRANT :

- que la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable d'assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- la valeur résiduelle de l'entente « Spring 1 » est de 539 326 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 10 juin 2024;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : La signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Spring 1 » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 10 juin 2024.

RÉSOLUTION : CA-6745 - 2023-03-30

Relative Autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Spring 2

CONSIDÉRANT :

- que la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable d'assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- que la valeur résiduelle de l'entente « Spring 2 » est de 480 212 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 10 juin 2024;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : La signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Spring 2 » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 10 juin 2024.

RÉSOLUTION : CA-6746 - 2023-03-30

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Spring 3

CONSIDÉRANT :

- la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;

- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable d'assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- que la valeur résiduelle de l'entente « Spring 3 » est de 420 624 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 10 juin 2024;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Spring 3 » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 10 juin 2024

RÉSOLUTION : CA-6747 - 2023-03-30

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Spring 4

CONSIDÉRANT :

- la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable d'assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- que l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- que la valeur résiduelle de l'entente « Spring 4 » est de 420 624 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 10 juin 2024;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature de Gré à gré d'une entente avec la RI « Spring 4 » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 10 juin 2024.

RÉSOLUTION : CA-6748 - 2023-03-30

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Les Orchidées

CONSIDÉRANT :

- la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable d'assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- que la valeur résiduelle de l'entente RI « Les Orchidées » est de 697 319 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 24 septembre 2024;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Les Orchidées » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 24 septembre 2024.

RÉSOLUTION : CA-6749 - 2023-03-30

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Le Plan B

CONSIDÉRANT :

- que la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable de pouvoir assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- que la valeur résiduelle de l'entente « Le Plan B » est de 3 588 596 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2032;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Le Plan B » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2032.

RÉSOLUTION : CA-6750 - 2023-03-30

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier concernant des contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) dans le cadre du projet « Transfert des ressources intermédiaires du CISSS de la Montérégie-Ouest » - Entente Résidence Des Oliviers

CONSIDÉRANT :

- que la mise en application de l'article 168 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* qui modifie les régions sociosanitaires de la Montérégie et de l'Estrie;
- que la convention de cession partielle entre le CISSSMO et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoit le transfert d'activités des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique et du programme de dépendance;
- que le transfert des responsabilités entre les deux (2) établissements comporte la responsabilité d'héberger les clientèles visées;
- que les ententes avec les RI signées par le CISSSMO ont suivi le processus d'appel d'offres complet et conforme;
- que les places en RI qui sont visées sont des places où sont actuellement hébergés des usagers vulnérables;
- qu'il est souhaitable de pouvoir assurer la stabilité des usagers visés;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut offrir aux mêmes termes et conditions les ententes aux RI, pour la durée résiduelle des ententes intervenues avec le CISSSMO, honorant ainsi les engagements du réseau de la santé avec ces ressources;
- l'objet du contrat, le respect des principes de la LCOP et l'intérêt public;
- que les ententes RI sont soumises à la LCOP;
- Que la valeur résiduelle de l'entente avec la « Résidence des Oliviers Inc. » est de 3 588 596 $ pour couvrir la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2032;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature de gré à gré d'une entente avec la RI « Résidence des Oliviers Inc. » ainsi que la signature de l'entente aux mêmes termes et conditions que l'entente signée avec CISSSMO pour la durée résiduelle de celle-ci, soit du 1er avril 2023 au 30 juin 2037.

11.5 Appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante (MOI) pour le titre d'emploi d'éducateur

RÉSOLUTION : CA-6751 - 2023-03-30

Relative à l'Appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante (MOI) pour le titre d'emploi d'éducateur

CONSIDÉRANT :

- que les Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un appel d'offres pour obtenir les servies d'agences pour des éducateurs;

- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le lancement d'un appel d'offres pour retenir les services d'agences pour répondre à des besoins de main-d'œuvre indépendante (MOI) pour le titre d'emploi d'éducateur.

11.6 Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale adjointe

RÉSOLUTION : CA-6752 - 2023-03-30

Relative au renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT :

- que le mandat de la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman, vient à échéance le 28 août 2023;
- l'intérêt manifesté par la présidente-directrice générale adjointe à poursuivre son mandat;
- que pour ce faire le conseil d'administration doit adopter une résolution confirmant la recommandation du renouvellement de mandat au Ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, trois (3) mois avant la fin;
- les pouvoirs et responsabilités des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : au Ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, le renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 55.

_____ _____

Jacques Fortier, président Stéphane Tremblay, secrétaire

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

Période du 31 mars au 27 avril 2023

RAPPORT D'ACTIVITES

Président du conseil d'administration et président-directeur général

Communications internes

- Poursuite des gembas
- Le 21 avril 2022 | Forum des cadres supérieurs : Le SGIP comme phare dans l'évolution vers notre ciel bleu!
- La VIEtrine express : Quatre parutions. Pour consultation : https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/vietrine-express/
- Le Journal La VIEtrine : Pour consultation des versions précédentes : https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/journal-la-vietrine/
- L'Infolettre : Pour consultation des versions précédentes : https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/infolettre/
- Le Bulletin de la Direction de santé publique : Pour consultation des versions précédentes : https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/vision-sante-publique/

Représentation du président du conseil d'administration et des hors cadres dans les RLS

- Le 14 avril 2023 | Visite des organismes communautaires de la Haute-Yamaska| Quatuor RLS HY - Annie Boisvert
- Le 19 avril 2023 | Gala des bénévoles de la Fonction du CHUS – Stéphane Tremblay, Annie Boisvert, Jacques Fortier, Rachel H.
- Le 20 avril 2023 | Souper de la mairesse de Granby – Annie Boisvert
- Le 20 avril 2023 | Assemblée citoyenne du Val-Saint-François en présence de Stéphane Tremblay et du quatuor
- Le 25 avril 2023 | Assemblée citoyenne Haute-Yamaska – Stéphane Tremblay, Annie Boisvert
- Le 26 avril 2023 | Comité CIUSSSE – CDC/MRC des Sources – Annie Boisvert

Bons coups

- Une journée de visite et GEMBAS avec la directrice scientifique du Fonds de recherche Québec - Santé (FRQS) et de la directrice de la recherche du MSSS le vendredi 17 mars avec la présence de la PDGA, la directrice de la DCMU et les 3 directeurs scientifiques. Objectif: Démontrer l'intégration de la recherche au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.
- Début du projet pilote avec les MERCIS de la part des usagers pour reconnaitre le travail des employés ou des équipes.
- La DPSMD a procédé au lancement du son sondage sur l'expérience au travail en collaboration avec l'Université de Sherbrooke. Ce sondage s'adresse aux employés, gestionnaires et médecins œuvrant dans la direction. Ils visent 350 répondants. Le tout a pour but de permettre d'identifier des leviers de recrutement et de rétention pour ce secteur.
- Couverture médiatique pour le nouveau programme PAB en alternance travail-étude en CHSLD.
- Activité cabane à sucre avec plus 120 résidents au CHSLD de Magog.
- Activité de cuisine ma cabane avec les résidents au CHSLD d'Argyll.
- Présentation par Olivier Lemieux-Girard et Paul Guyot au Colloque Valorisation des données sur la gouvernance de données.
- Une belle collaboration entre la DST et la DHSLD afin d'améliorer les menus des services des activités alimentaires en lien avec les commentaires des résidents.
- Introduction des horaires 12h à la salle de réveil de l'Hôpital Fleurimont, diminution TS, attractivité/rétention, conciliation travail/famille, qualité des soins et services.
- Avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Conférence administrative régionale (CAR), il y a eu un grand rassemblement de 75 personnes pour la politique gouvernementale en prévention de la santé, visite de reconnaissance du Dr Arruda pendant le rassemblement.
- Dévoilement de la murale à Val-du-Lac : pour et avec les usagers.
- Bilan positif de nouveaux stages en CHSLD pour la formation initiale en sciences infirmières. Stages souhaités depuis 2015. Ces stages préparent bien à l'externat en 1ère année qui se déroule en CHSLD. Belle collaboration CIUSSSE-CHUS et École des sciences infirmières de la FMSS.

Bons coups (suite)

- Lors de l'Inspection de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) dans le laboratoire préclinique nous n'avons eu aucune non-conformité, soit la plus haute cote possible.
- Partenariat FMSS et DCMU, pour l'élaboration de la 2e édition de la semaine sur la conduite responsable en recherche du 15 au 19 mai.
- Semaine de l'action bénévole a eu lieu la semaine du 17 avril sous le thème bénévolons à l'unisson. Une activité a eu lieu au club de golf de Sherbrooke avec un site délocalisé à Granby pour les bénévoles, près de 200 personnes ont participé à l'activité avec Dr Fortin comme conférencier.
- Présentation au Colloque RH à Trois-Rivières de deux projets porteurs : Projet de formation des Assistantes aux supérieurs et Programme de formation PAB en cours d'emploi. Deux programmes nommés pour leur pertinence dont les retombées sont concrètes. Ces programmes seront présentés localement et provincialement.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour :7.1.2 Temps requis : 5 min

Sujet du dossier	Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental		
Responsable	Dr Stéphane Tremblay	**Dossier présenté par**	
Objectif	☐ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☒ Information ☐ Suivi		

Faire rapport au conseil d'administration sur l'application du « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental » en présentant :

1. le nombre de mises sous garde préventives
2. le nombre de mises sous garde provisoires
3. le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil
4. le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

La mise sous garde d'une personne (préventive, provisoire et autorisée en établissement) est une mesure légale exceptionnelle utilisée pour contraindre une personne, en l'absence de son consentement, à rester sous surveillance dans une installation d'un établissement de santé et de services sociaux dotée des aménagements nécessaires, donc à l'y garder contre son gré en la privant de sa liberté. Cette mesure ne peut s'appliquer qu'en tout respect des lois applicables, en agissant en toute transparence vis-à-vis de l'usager et en s'assurant de respecter les garanties légales et procédurales visant la protection ainsi que le respect des droits et recours de l'usager.

Le conseil d'administration a adopté un « Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental - CIUSSS de l'Estrie – CHUS » qui traduit en action les règles à respecter et les procédures à utiliser lorsqu'une personne représentant un danger pour elle-même ou pour autrui en raison de son état mental doit être gardée, contre son gré, dans notre organisation, en application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38).*

La LSSSS précise le rôle du conseil d'administration à la suite de l'adoption du protocole. L'article 118.2 de la LSSSS indique que le directeur général de l'établissement doit, au moins tous les trois mois, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée, le nombre de mises sous garde préventives ou provisoires, le nombre de mises sous garde autorisées en vertu de l'article 30 du Code civil et le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

La garde en établissement est encadrée par la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui(P-38)* et les articles 26 à 31 du *Code civil du Québec*. Trois types de mise sous garde en établissement sont encadrés par la Loi, soit la garde préventive, la garde provisoire et la garde autorisée. Chacune d'elles restreint la liberté de la personne, sans toutefois porter atteinte à ses autres droits fondamentaux. Afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'apprécier le rapport présenté, il est important de bien comprendre les types de garde :

1. **Garde préventive** : permet de maintenir dans un établissement de santé un usager pris en charge par un établissement s'il présente un danger grave et immédiat pour lui-même ou pour autrui en raison de son état mental. Il s'agit d'une décision clinique, prise par le médecin.

   Une mise sous garde préventive ne peut excéder 72 h. Si ce délai est dépassé, la personne ne peut plus être retenue et doit être libérée sauf si une ordonnance du Tribunal du Québec accepte le maintien de la garde.

   Illustration du processus de garde préventive :

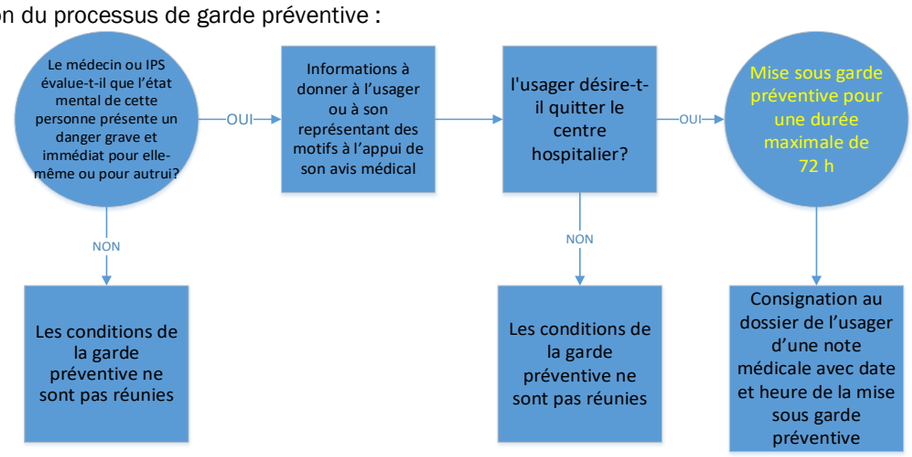

2. **Garde provisoire** : émane d'une procédure judiciaire et doit être ordonnée par un tribunal. Son but est de permettre d'imposer une évaluation psychiatrique à un usager qui refuse de s'y soumettre ou qui est inapte à consentir à une telle évaluation, alors que des motifs sérieux permettent de croire que son état mental présente un danger pour lui-même ou pour autrui. Elle permet de maintenir l'usager en garde le temps d'évaluer si une garde en établissement (garde autorisée) est nécessaire.

   La procédure doit être finalisée dans les 96 h ou 144 h suivant l'ordonnance de garde provisoire

3. **Garde autorisée** : à la suite d'une évaluation psychiatrique, la garde en établissement ne peut être autorisée par le tribunal que si les deux rapports d'examen psychiatrique concluent à la nécessité de cette garde et que l'usager présente un danger pour lui-même ou autrui en raison de son état mental.

   La demande de garde en établissement sera demandée en tenant compte de la durée recommandée par les psychiatres ayant procédé aux évaluations. Si les durées recommandées dans les deux rapports sont différentes, la demande sera faite en tenant compte de la durée la plus courte.

   Toutefois, c'est le juge qui autorise la garde en établissement et qui en fixe la durée.

   La personne sous garde en établissement doit être libérée dès que la garde n'est plus justifiée, même si la période fixée dans la décision du juge n'est pas échue.

   Illustration du processus de garde autorisée :

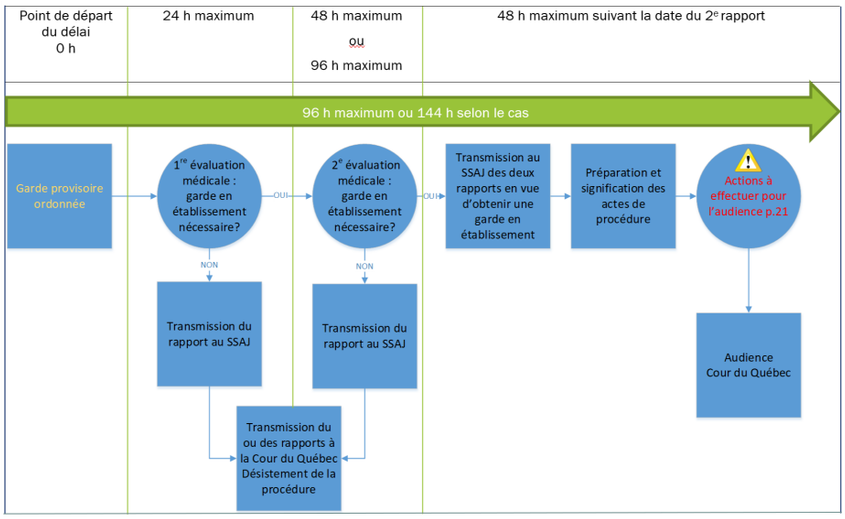

4. **Demande de prolongation de la garde en établissement** : Il est possible que le délai fixé par le juge ne soit pas suffisant et qu'une prolongation soit nécessaire. Il est alors obligatoire de faire une nouvelle demande devant la Cour du Québec pour garder la personne au-delà du délai fixé dans le jugement.

   Selon l'état de santé du patient, et son aptitude à consentir aux évaluations, une garde provisoire (point 2) ou une garde en établissement (point 3) peut être demandée.

Ainsi, les **demandes de gardes provisoires (2) et les demandes de garde en établissement (3) sont des demandes qui sont présentées à la Cour du Québec, pour autorisation.** Les demandes de prolongation de la garde en établissement (4) sont aussi des dossiers qui seront présentés à la Cour à titre de garde provisoire ou de garde en établissement.

Une **garde en établissement peut prendre fin (levée de la garde)** de différentes façons :

- Lors d'une évaluation médicale, un médecin lève la garde s'il ne l'évalue plus nécessaire :Un médecin peut mettre fin à tout moment à la garde en établissement s'il ne l'estime plus justifiée, même si le délai ordonné par le juge n'est pas échu.
- À l'expiration du délai de production d'un rapport psychiatrique périodique sans que ce rapport soit produit.
- Le délai fixé par le juge dans sa décision est échu et aucune autre décision n'a prolongé cette garde. La garde est levée de façon automatique et sans autre formalité.

Une fois la garde levée, l'usager est libéré et ne peut être retenu contre sa volonté.
Le rapport présenté permet au conseil d'administration de prendre acte des dossiers qui sont présentés à la Cour, ainsi que du nombre de gardes en établissement.

Annuellement, **le volume de gardes qui sont présentées à la Cour est en augmentation, en corrélation avec le nombre de gardes préventives. Considérant que le nombre de gardes était en baisse lors du précédent trimestre, de la sensibilisation a été effectuée auprès des équipes cliniques pour nous assurer de l'application des meilleures pratiques.**

Nous explorerons les éléments suivants, en vigie :

- Perception par les avocats que les cliniciens sont frileux à judiciariser les personnes aînées, ce qui peut être bon ou mauvais, dans le sens qu'on évite la surjudiciarisation, mais que peut-être certains dossiers ne sont pas judiciarisés alors qu'il s'agit de la meilleure solution pour l'usager;
- Plus grande gestion de risques des médecins qui lèvent les gardes préventives plutôt que de laisser les juges prendre la décision. Relié probablement à une plus grande disponibilité des avocats des services juridiques qui ont pu donner un appui plus important aux cliniciens dans un rôle de conseil.
- Insistance grandissante des tribunaux pour que l'établissement fasse des efforts pour assurer la représentation des usagers par avocat vu un récent jugement de la Cour d'appel. Pour nous en Estrie, nous avions déjà mis en place un système efficace avec l'aide juridique locale et les avocats en pratique privée, de sorte que notre taux de représentation par avocat était déjà très élevé, nous n'avons pas eu à implanter de modification significative.
- Préoccupation quant à une situation émergente dans certaines régions où les bureaux d'aide juridique se sont fait imposer de représenter des usagers qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique et qui ont tenté d'obliger les établissements de santé à défrayer les coûts de la représentation des usagers (conflit d'intérêts très important, puisque les établissements agissent comme demandeur pour ces dossiers).

Nous constatons, depuis que les avocats de l'équipe du service des affaires juridiques sont responsables de la représentation des gardes, que le pourcentage de gardes rejetées ne dépasse jamais 10%, alors qu'avant l'intégration à l'interne, le pourcentage de gardes rejetées était en moyenne de 29%. Ces résultats s'expliquent par le fait que les services

juridiques de l'établissement offrent un soutien accru aux cliniciens pour identifier le bon véhicule juridique. La magistrature locale est très satisfaite du travail effectué à l'interne et souligne régulièrement la grande crédibilité de l'établissement.

De plus, lors de la rencontre annuelle de la Cour du Québec, la magistrature et les avocats des autres districts ont parlé de « L'Exception Sherbrooke » en matière de garde en établissement, pour l'excellence de nos processus. Cette réputation vient du travail de collaboration instauré entre les avocats de l'établissement et les avocats de la défense, notamment l'aide juridique, pour assurer une meilleure représentation des usagers et leur assurer un processus fluide. Les juges résidents des districts Saint-François, Bedford et Mégantic, notamment le juge coordonnateur, sont très collaborants afin d'identifier des voies de passage.

Impacts sur les usagers, les proches et la population	
L'établissement respecte son protocole de garde en établissements, ainsi que les droits des usagers.	
Impacts sur le Vrai Nord	**Expliquer les impacts sur le Vrai Nord**
☒ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population ☒ Assurer la qualité des soins et services ☐ Garantir l'accessibilité aux soins et services ☐ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté ☐ Utiliser judicieusement les ressources ☐ Intégrer la mission universitaire	L'application du protocole, de façon rigoureuse permet de respecter les droits des usagers, considérant que cette mesure légale est exceptionnelle.

Documents joints ☒ Registre des gardes en établissements - Trimestre 4 (janvier, février, mars) 2022-2023

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Marie-France Bégin – Chef de services | Affaires juridiques	18 avril 2023

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

Registre des gardes en établissement
Rapport trimestriel 2022-2023
Sherbrooke et Haute-Yamaska

	À titre comparatif	Trimestre en cours
	Trimestre 4 (Jan, fév, mars) **2021-2022**	Trimestre 4 (Jan, fév, mars) **2022-2023**
①Nombre de mise sous garde préventive	82 (S) 49 (HY) 131 (T)	111 (S) 59 (HY) 170 (T)
②Nombre de mise sous garde provisoire (acceptée)	33 (S) 9 (HY) 42 (T)	33 (S) 12 (HY) 45 (T)
③Nombre de mise sous garde autorisée en vertu de l'article 30 du CCQ (acceptée)	16 (S) 2 (HY) 18 (T)	25 (S) 4 (HY) 29 (T)
④Nombre de demandes de gardes présentées au Tribunal par l'ESSS	55 (S) 16 (HY) 71 (T)	77 (S) 20 (HY) 97 (T)
Explication de l'écart entre le nombre de demandes présentées et le nombre de gardes autorisées par la cour	**Sherbrooke** 2 rejetées 4 désistements **Haute-Yamaska** 2 rejetées 3 désistements	**Sherbrooke** 7 rejetées 12 désistements **Haute-Yamaska** 1 rejetées 3 désistements

G.É : Garde en établissement
G.P. : Garde provisoire
(S) : Sherbrooke
(HY) : Haute-Yamaska
(T) : Total CIUSSSE

Explications

1) Représente toutes les fois où un médecin a eu recours à la garde préventive pour garder à l'hôpital, contre son gré, une personne qui présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du tribunal. À noter qu'un patient peut être placé plus d'une fois en garde préventive.
2) Représente le nombre de demande de garde provisoire en vue de procéder à une évaluation psychiatrique qui a été acceptée par la cour.
3) Représente le nombre de demandes de garde en établissement qui ont été acceptées par la cour.
4) Représente le nombre de fois où nous avons présenté un dossier au juge (garde provisoire ou garde en établissement). La demande a pu être acceptée, rejetée par le juge ou nous nous sommes désistés parce que la garde avait été levée entre la signification du patient et la présentation du dossier à la cour.

Version du 18 avril 2023

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour : Temps requis : 30 min

Sujet du dossier	Financement axé sur le patient (FAP) – suivi du déploiement		
Responsable	Lyne Jutras, Directrice des ressources financières	**Dossier présenté par**	Lyne Jutras, Directrice des ressources financières
Objectif	☐ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☒ Information ☐ Suivi		
Mise à jour sur le déploiement du nouveau modèle de financement axé sur le patient (FAP).			

Mise en contexte (contexte et enjeux)

Le déploiement du financement axé sur le patient (FAP) fait partie des grandes orientations du MSSS et vise à offrir un financement juste et équitable qui permettra d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, la pertinence, l'organisation des services et l'efficience financière.

Pour certains secteurs d'activités, le financement à l'activité (FAA) qui incite à la production et encourage l'efficience financière a été introduit au cours des dernières années. D'autres secteurs passeront sous peu au financement axé sur le patient (FAP) afin de cibler la totalité du parcours et introduire la qualité des soins.

Voici un bref résumé des secteurs actuellement financés selon les modalités du FAA et un résumé des secteurs qui seront prochainement financés selon les nouvelles modalités FAP.

Radio-oncologie

- FAA (complet) depuis 2015-2016.
- Financement projeté à 8,8M$ (financement des volumes totaux).
- Impact financier positif (écart budgétaire projeté à 886K$ au 31 mars 2023).

Coloscopie

- FAA (partiel) depuis 2016-2017.
- Financement projeté initial de 113K$ pour des volumes additionnels.
- Impact financier négatif (écart projeté à (-94K$) au 31 mars 2023).

Imagerie médicale

- FAA (complet) depuis 2019-2020.
- Inclut l'ensemble des secteurs d'activité de l'imagerie médicale et de la médecine nucléaire (radiologie générale, tomodensitométrie, résonance magnétique, médecine nucléaire, TEP, ultrasonographie, mammographie et lithotripsie), sauf l'angioradiologie et la neuro-angioradiologie.
- Financement projeté à 31,5M$ (financement des volumes totaux).
- Impact financier négatif (écart budgétaire de 6,6M$ au 31 mars 2023).

Des efforts sont requis pour améliorer la performance et assurer l'équilibre budgétaire de nos activités. Un plan d'action détaillé 2022-2023 a été élaboré conjointement par la DSM et la DRF:

- Mise à jour des analyses pour les secteurs ciblés (2021-2022) par la DRF – Complété.
- Mise à jour du plan d'action – Complété.
- Accompagnement de la DSM sur l'actualisation du plan d'action – En continu.
- Représentation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sur différents comités au MSSS - En cours.

Chirurgie

- **Modèle PAC (programme d'accès à la chirurgie)**
  - FAA (partiel) depuis 2004-2005.
  - Financement projeté à 12,7M$ (financement des volumes additionnels).
  - Impact financier négatif (écart de financement projeté à 4M$ au 31 mars 2023).

- **Virage vers un FAP au 1er avril 2023**
  - Inclut l'épisode de soin de la chirurgie (tous les soins entre le préopératoire et le retour au domicile).
  - L'écart financier est favorable à 16,9M$ (année de transition 23-24 (20 %) - 3,4M$) Inclut les installations ayant un bloc opératoire : CHUS, Haute-Yamaska, La Pommeraie, Magog et Granit.
  - Nous sommes toujours en validation de nos résultats, car le financement projeté est basé sur les épisodes de soins 19-20 et nous devons comparer la ponction budgétaire confirmée et nos coûts réels.
  - Incitatifs pour le traitement des patients dans les bons délais et pour le traitement des patients sur les listes d'attente hors délai : Boni de rattrapage possible de 1,2M$ pour 23-24 (détail à venir).
  - Financement projeté : 97,5M$.

Travaux réalisés et en cours :

- Mettre sur pied un comité directeur - FAP chirurgie– Complété.
- Rencontre avec le MSSS sur la présentation des résultats de simulation du FAP chirurgie – En continu.
    - Évaluation des nouvelles modalités du FAP sur nos résultats.
- Présentation du nouveau modèle de chirurgie à différentes instances (gestionnaires et médecins) – En continu.
- Plan d'action mis en place par la Direction des services spécialisés, chirurgicaux et de cancérologie (DSSCC) afin de réaliser des chantiers d'amélioration de la performance– En continu.

La cardiologie tertiaire (hémodynamie & électrophysiologie interventionnelle (HEI) :

Les activités de cardiologie tertiaire seront financées selon le FAP à partir du 1er avril 2023.

- Rencontre avec le MSSS sur la présentation des résultats de simulation du FAP – À planifier.
    - Évaluation des nouvelles modalités du FAP sur nos résultats.
- Présentation du modèle FAP - HEI à la Direction des services multidisciplinaires (DSM) – À planifier.
- Rencontre avec la Direction des services multidisciplinaire (DSM) pour établir un plan d'action FAP - HEI et poursuite des travaux d'amélioration de la performance – À planifier :
    - Travaux en cours sur les fournitures dispendieuses (cette variable représente 55 % dans le poids du modèle).
- Simuler le FAP et évaluer l'impact sur nos coûts – À planifier.
- L'écart financier est favorable de 3,8M$ (année de transition 23-24 (20 %) 774K$).
- Nous sommes toujours en validation de nos résultats, car le financement projeté est basé sur les épisodes de soins 19-20 et nous devons comparer la ponction budgétaire confirmée et nos coûts réels.

L'obstétrique et la néonatalogie (en cours) :

Le secteur de l'obstétrique sera financé selon le FAP à partir du 1er avril 2023. Le secteur de la néonatalogie est reporté au 1er avril 2024.

- Présentation du modèle FAP obstétrique et néonatalogie à la DPJe – Complété.
- Rencontre avec la DPJe pour établir un plan d'action FAP obstétrique & néonatalogie et identifier des pistes d'amélioration de la performance – En cours.
- Évaluation des nouvelles modalités du FAP obstétrique – En cours.
- L'écart financier défavorable de 1.1M$ (année de transition 23-24 (20 %) -224K$).
- Nous sommes toujours en validation de nos résultats, car le financement projeté est basé sur les épisodes de soins 19-20 et nous devons comparer la ponction budgétaire confirmée et nos coûts réels.

Impacts sur les usagers, les proches et la population (indiquer également les RLS et les points de services concernés)

Le déploiement du financement axé sur le patient (FAP) vise à offrir un financement juste et équitable, qui permettra d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, la pertinence, l'organisation des services, l'efficience financière et la reddition de compte.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
☐ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population ☒ Assurer la qualité des soins et services ☒ Garantir l'accessibilité aux soins et services ☒ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté ☒ Utiliser judicieusement les ressources ☐ Intégrer la mission universitaire	Dans un contexte de rareté des ressources humaines, matérielles et financières, le FAP va permettre de guider les gestionnaires dans leur utilisation judicieuse des ressources en lien avec les services dispensés aux usagers et de les habiliter à concentrer leurs efforts pour ajouter de la valeur aux endroits opportuns.

Principales pistes d'action et de solution

Afin d'être en mesure de réaliser les différents livrables des plans d'action pour les secteurs FAP, un leadership clinique doit être plus prédominant. Les directions doivent intégrer à leur opération courante la mise en place des changements de pratique clinique qui nous permettront de maximiser notre financement.

La DRF demeurera un partenaire important pour les directions cliniques dans le cadre de leur travail d'amélioration de la performance financière.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Présentation au CVSB	DRF	17 mars 2023	
Présentation au CA	DRF	27 avril 2023	

Messages clés à transmettre

Messages clés	Public cible	Échéancier
C'est un virage pour notre établissement, il est important de : • Se positionner à l'avant-garde de ce changement majeur;	L'ensemble des gestionnaires et médecins	

• Effectuer rapidement les améliorations requises sur la qualité de la donnée clinique et financière; • Effectuer la révision de certains de nos processus; et • Assurer l'adhésion de la direction et de nos médecins.		

Documents joints ☐

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
David Busque, directeur adjoint des ressources financières Linda Laverdière, chef de service, performance financière et financement à l'activité	Le 27 février 2023

RENCONTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

AVIS DE CONVOCATION

Date et heure	**Le 14 avril 2023** **De 8 h 30 à 10 h 30**	**Animation**	☐ **Lyne Jutras,** Directrice des ressources financières ☐ **David Busque,** Directeur adjoint des ressources financières
Lieu et salle	**Rencontre virtuelle TEAMS**	**Soutien administratif**	☐ **Lyne Turcotte.** agente administrative

Invités	Membres
☐ **Stéphane Tremblay,** Président-directeur général ☐ **Steve Goulet,** Directeur de l'approvisionnement et de la logistique (DAL) ☐ **Danika Manseau,** Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	☐ **Jacques Fortier**, Président intérimaire du CVSB,Président du Conseil d'administration et membre ☐ **Gerald R. Cutting,** membre ☐ **Serge Therrien,** membre ☐ **Michel Lafrance,** membre
Invitées externes	**Observateur**
	☐ **Patrice Lamarre,** Pharmacien chef

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Heure et Temps alloué	Sujets	Type	Objectif
8 h 30 2 min	1) Ouverture de la séance et constatation des présences **Responsable** : M. Jacques Fortier, Président intérimaire	Di	Valider le quorum
8 h 32 3 min	2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du CVSB **(Doc. j.)** **Responsable** : M. Jacques Fortier, Président intérimaire	Dé	Adopter l'ordre du jour du 14 avril 2023
	3) Lecture et adoption du compte rendu du CVSB tenu le 17 mars 2022 et affaires en découlant **(Doc. j.)** **Responsable** : M. Jacques Fortier, Président intérimaire	Dé	Approuver le compte rendu de la rencontre tenue le 17 mars 2023.
8 h 35 10 min	4) Contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Villa Winchester (SAPA) **(Doc. j.)** **Responsable :** Mme Danika Manseau	R	Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 12 places avec la résidence Villa Winchester Inc.
8 h 45 10 min	5) Contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Résidence St-Denis-de-Brompton (DITSA / SM) **(Doc. j.)** **Responsable :** Mme Danika Manseau	R	Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 19 places avec la Résidence St-Denis de Brompton (2012) inc
8 h 55 10 min	6) Contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) Gestion immobilière M2B2inc. / Résidence intermédiaire Marc Boivin / Martine Brisson (SAPA)**(Doc. j.)** **Responsable :** Mme Danika Manseau	R	Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 9 places avec la résidence Gestion M2B2 inc.

Heure et Temps alloué	Sujets	Type	Objectif
9 h 05 10 min	**HUIS CLOS** 7) Avenants aux contrats des progiciels Espresso GRM/GRF et Espresso GRH/Paie de Logibec et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS **(Doc. j.)** **Responsable** : M. Steve Goulet	R	Obtenir le consentement pour autoriser le président-directeur général à signer les avenants aux contrats des progiciels Espresso GRM/GRF et Espresso GRH/Paie de Logibec.
9 h 15 10 min	**HUIS CLOS** 8) Appel d'offres pour la main-d'œuvre indépendante (MOI) pour les infirmières, infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires **(Doc. j.)** **Responsable** : M. Steve Goulet	R	Obtenir l'autorisation du Conseil d'administration afin de lancer un appel d'offres public pour retenir les services d'agences pour la main-d'œuvre indépendante (MOI).
9 h 25 10 min	9) Politique sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle **(Doc. j.)** **Responsable** : Mme Lyne Jutras	R	Recommander au conseil d'administration l'adoption de la Politique sur la Gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle (PI) développée avec les ressources du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la procédure associée par le Comité de direction.
9 h 35 20 min	**HUIS CLOS** 10) Faits saillants des orientations budgétaires 2023-2024 du MSSS **(Doc. j.) Dépôt sur place** Responsable : Mme Lyne Jutras	I	Présenter les fais saillants des orientations budgétaires
9 h 55 5 min	**HUIS CLOS** 11) Résumé des appels d'offres et contrats de plus de 4M$ du CIUSSS de L'Estrie – CHUS **(Doc j)** **Responsable :** Mme Lyne Jutras	I	Pas de nouvelles informations à transmettre aux membres
10 h	12) Clôture de la séance **Responsable :** M. Jacques Fortier, Président intérimaire	I	Mettre fin à la rencontre La prochaine rencontre est prévue le 19 mai 2023.

B:\DRFL\10-DRFL-Cvsb\2023-2024\2023-04-14\2_OJ_CVSB_2023-04-14.docx

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE QUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

AVIS DE CONVOCATION

DATE ET HEURE : Mercredi, le 19 avril 2023, 13h00 à 15h00
LIEU : Réunion Microsoft TEAMS
RESPONSABLES LOGISTIQUE ET TACTIQUE : Joanne Roberts, Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat
Sonia Dussault, Adjointe/technicienne en administration, DQEPP

MEMBRES	
☐ ANDRÉ FOREST	☐ STÉPHANE TREMBLAY, PDG
☐ SOPHIE BRISSON	☐ JOCELYNE FAUCHER
☐ DENIS ROUSSEL	☐ MICHEL LAFRANCE

MEMBRE OBSERVATEUR
☐

INVITÉS		
☐ ROBIN MARIE COLEMAN, PDGA	☐ JACQUES FORTIER, PRÉSIDENT CA	☐ JEAN-GUILLAUME MARQUIS, CHEF DU SERVICE EXPÉRIENCE USAGER ET SOINS SPIRITUELS, DQEPP
☐ NATHALIE TREMBLAY, CONSEILLÈRE-CADRE EN ÉTHIQUE CLINIQUE ET ORGANISATIONNELLE, DQEPP	☐ PERRINE GRANGER, PRÉSIDENTE DU CECO	☐ MARYSE BERTHIAUME, VICE-PRÉSIDENTE DU CPSSSU ET ADJOINTE AU DIRECTEUR, DCMU
☐ NATHALIE GUESNEAU, PRÉSIDENTE DU CPSSSU ET SPÉCIALISTE EN PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS, DRF	☐	☐

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Heure / Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
13h00	**1.** Ouverture de la séance et constatation des présences.		
13h00 5 min	**2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J) *Responsable : André Forest*	Dé	• Procéder à l'adoption de l'ordre du jour
13h05 5 min	**3.** Adoption du compte-rendu de la réunion du 8 mars 2023 et suivis en découlant (Doc. J) *Responsable : André Forest*	Dé	• Adopter le compte-rendu • Passer en revue les points nécessitant un suivi
13h10 15 min	**4.** Rapports annuels **4.1** DQEPP – Expérience usagers et proche aidance (Doc. J) *Invité : Jean-Guillaume Marquis*	I	• Prendre acte du rapport annuel du service expérience usager et de la proche aidance
15 min	**4.2** CECO (Doc. J) *Invitées : Nathalie Tremblay et Perrine Granger*	I/Dé	• Prendre acte du rapport annuel du CECO et en recommander l'adoption
15 min	**4.3** CPSSSU (Doc. J) *Invitées : Nathalie Guesneau et Maryse Berthiaume*	I/Dé	• Prendre acte du rapport annuel du CPSSSU et en recommander l'adoption au CA
13h55 5 min	**5.** Vigie sur l'accessibilité au CVQ et modulation des soins et services *Responsable : Stéphane Tremblay*	I/Di	• Échanger sur les éléments d'accessibilité qui sont suivis au CVQ et effectuer un suivi sur la modulation des soins et services

Di : discussion	I : information	Dé : décision	R : recommandation	Doc J : joint	Doc SP : sur place	FS : Fiche synthèse	R : Doc de référence

14h00 5 min	**6.** Plainte mixte *Responsable : Stéphane Tremblay*	I/Di	• Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ
14h05 10 min	**7.** Recommandations du rapport Foisy (Doc. J) *Responsable : Stéphane Tremblay*	I/Di	• Prendre acte du tableau de suivi des recommandations du rapport Foisy et des actions prises
14h15 10 min	**8.** Suivi des recommandations du CPSSSU (Doc. J) *Responsable : Joanne Roberts*	I	• Prendre acte du tableau de suivi des recommandations du CPSSSU et des actions prises
14h25 10 min	**9.** Dossier jeunesse **9.1** Continuum jeunesse *Responsable : Stéphane Tremblay*	I	• Présenter un suivi de ce dossier aux membres du CVQ
14h35 20 min	**10.** Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (Doc. J) *Responsable : Sophie Brisson*		
	10.1 Projet de loi 15	I	• Présenter quelques points saillants du projet de loi 15 concernant le CPQS et le régime d'examen des plaintes
	10.2 Rapport annuel	I	• Informer les membres sur l'état d'avancement du rapport annuel du commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	10.3 Financement et ajout de ressources	I	• Informer les membres des développements concernant le financement et l'ajout de ressources au bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services
14h55 5 min	**11.** Dossiers - Situations particulières *Responsable : Joanne Roberts*	I	• Échanger sur les situations particulières
15h00	**12.** Échanges	Di	• Échanger sur les préoccupations des membres du CVQ
15h00	**13.** Fin de la rencontre		

2023-04-14 / sd

bleu – points statutaires qui reviennent à toutes les rencontres du CVQ

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 2023-04-27 Point à l'ordre du jour : 9.1.2

Sujet du dossier	Nomination d'un chef de service ou de département.	
Responsable du dossier	Dr Stéphane Tremblay	**Temps requis** 5 min.
Dossier présenté par		
Objectif de la présentation	☐ Décision ☒ Recommandation ☐ Consultation ☐ Information ☐ Suivi	

Recommandation des nominations des chefs de services ou des chefs de Département au conseil d'administration.

Mise en contexte

En conformité avec le plan d'organisation des départements et services médicaux, un comité de nomination est formé. Les conclusions de ce comité sont transmises au comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin de recommander la nomination du chef de département ou service.

Le CMDP recommande la nomination suivante au conseil d'administration :

Nomination du **Dr Frédéric Croteau** au Service de chirurgie plastique, du Département de chirurgie, pour un mandat de 4 ans débutant le 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2027.

Analyse des enjeux

Pour chacune des rubriques de la présente section, cochez tous les éléments pertinents ayant un lien avec le dossier.

Système de gestion intégrée de la performance (SGIP)

☐ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population
☐ Assurer la qualité des soins et services
☒ Garantir l'accessibilité aux soins et services
☒ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté
☐ Utiliser judicieusement les ressources
☐ Intégrer la mission universitaire
☐ Responsabilité populationnelle et développement des communautés (RLS et RTS)
☐ Valeurs (Humanisme, engagement, adaptabilité)

Consultation des instances

Instance consultée	Date de la consultation	Principaux enjeux soulevés	Modifications/actions/solutions
CMDP central	2023-04-11		
CA	2023-04-27		

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION
Relative aux nominations des chefs de service et chefs de département

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 11 avril 2023;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination du Dr Frédéric Croteau au Service de chirurgie plastique, du Département de chirurgie, pour un mandat de 4 ans débutant le 1er avril 2023 jusqu'au 31 mars 2027.

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Julie Letarte pour le CECMDP	2023-04-12

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour : 9.1.3

Sujet du dossier	Permis d'exploitation de l'établissement	
Responsable du dossier	Pascale Bélisle	**Temps requis** 5 min
Dossier présenté par	Pascale Bélisle	
Objectif de la présentation	☒ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☐ Information ☐ Suivi	

Demande d'ajout d'installations au permis d'exploitation à la suite du transfert des activités de déficience et de dépendance de la Montérégie vers l'Estrie le 1er avril 2023.

Mise en contexte

Lors de l'application de la Loi 10 en avril 2015, des services de déficience physique, intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme, ainsi que de la dépendance, ont été maintenus en Montérégie pour la clientèle de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska. Au cours de la dernière année, des travaux ont été amorcés pour le rapatriement des services du CISSS Montérégie-Ouest vers l'Estrie.

Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à l'ajout des installations suivantes au permis d'exploitation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, en conformité avec la cession partielle des activités signée entre les parties.

Il est demandé au CA d'accepter le transfert des cinq (5) installations suivantes :

1. Centre de réadaptation en déficience physique de Granby (5121-9608);
2. Centre de réadaptation en dépendance de Granby (5454-7351);
3. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Brigham (5422-7095);
4. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Granby (5122-5225);
5. Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Cowansville (5422-7129).

Analyse des enjeux

Système de gestion intégrée de la performance (SGIP)

☐ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population
☐ Assurer la qualité des soins et services
☒ Garantir l'accessibilité aux soins et services
☐ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté
☒ Utiliser judicieusement les ressources
☐ Intégrer la mission universitaire
☐ Responsabilité populationnelle et développement des communautés (RLS et RTS)
☐ Valeurs (Humanisme, engagement, adaptabilité)

Prochaines étapes (y incluant les communications, plan de diffusion, etc., le cas échéant)

Actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
Dépôt de la demande au MSSS	Pascale Bélisle	28 avril 2023

Documents joints ☒ Projets de résolution (5)

Fiche produite par :	Dernière mise à jour le :
Pascale Bélisle	18 avril 2023

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 2023/04/27 Point à l'ordre du jour : 9.4.1

Sujet du dossier	Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI).		
Directeur responsable :	Joanne Roberts, Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	**Présenté par :**	Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)
Recommandé par :	Karine Duchaineau	**Date :**	2023/03/27
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation	☐ Consultation	☐ Information ☐ Suivi

Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver **12 places** avec la résidence **Villa Winchester Inc.** pour un montant de 3 391 069 $ du 16 juin 2023 au 15 juin 2028 sur une période de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ **7,2M$ (total estimé sur 10 ans)**.

Cette autorisation de renouveler l'entente avec notre partenaire lui permettra de poursuivre son travail auprès de la clientèle hébergée.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE

Répondre aux besoins de la population par des soins et services de qualité nécessitant un hébergement en RI lequel est encadré depuis 2012 par l'entente nationale convenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ).

ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE

Le taux d'occupation et la qualité des soins et services justifient le renouvellement du contrat avec le même nombre de places reconnues.

RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX

Sans objet. Il n'y a pas de transformation du modèle d'hébergement.

ANALYSE DES IMPACTS

APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)

Étant donné la valeur du contrat, nos lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, exigent l'autorisation du Conseil d'administration.

À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, la DAL rédigera la dérogation nécessaire pour ce nouveau contrat conclu de gré à gré avec le même prestataire de services. Il s'inscrira dans le cadre du règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui nous permet d'utiliser la disposition 42,2 pour assurer la poursuite des services de santé ou services sociaux à des personnes en perte d'autonomie et vulnérables.

À la suite de la signature du contrat, la DAL assurera les démarches requises dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la publication du nouveau contrat. Avec le soutien de la DQEPP, la DAL s'assurera du maintien de l'autorisation de l'AMP tout au long de la durée du contrat.

FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF)

Les coûts du contrat de la résidence **Villa Winchester Inc.** ont été estimés **pour réserver 12 places** en considérant la classification actuelle des **usagers (niveau 3)** et celle de l'**immeuble (niveau 4).** Le budget d'exploitation de l'établissement couvre la totalité des coûts reliés à ce contrat.

Le coût pour la première année est de 640 110 $ **du 16 juin 2023 au 15 juin 2024** et le montant sera indexé annuellement selon des taux fixés par le MSSS au 1er avril de chaque année en considérant pour le moment un taux d'indexation annuel de 1,03 %. Le contrat aura une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels (total possible de 10 ans). La valeur totale estimée du contrat (selon les indexations provisoires) après 10 ans serait de 7 234 781 $.

	Coût annuel	Total estimé selon indexation provisoire de 1,03 %
Année 1	640 109,73 $	
Année 2	662 480,12 $	
Année 3	679 042,12 $	
Année 4	696 018,17 $	

Année 5	713 418,63 $	3 391 068,76 $
Année 6	731 254,09 $	
Année 7	749 535,44 $	
Année 8	768 273,83 $	
Année 9	787 480,68 $	
Année 10	807 167,69 $	3 843 711,74 $
Total		7 234 780,50 $

QUALITÉ, ÉTHIQUE, PERFORMANCE ET PARTENARIAT – Analyse et actions par la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

Avec le renouvellement de l'entente avec la ressource, l'équipe Évaluation de l'usager / Instrument de classification poursuivra son travail au niveau de l'instrument de classification pour chacun des usagers qui réside dans cette ressource. De plus, un intervenant de l'équipe responsable du suivi de la qualité continuera d'accompagner la responsable et d'évaluer la qualité de leur prestation de services. Enfin, l'équipe de la gestion contractuelle soutiendra les responsables pour les volets administratifs applicables aux RI.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Obtenir l'autorisation des instances concernées pour l'autorisation des signatures de cette entente RI par le PDG de l'établissement.	Charles Lamontagne, coordonnateur RI-RTF-RNI, DQEPP	Avril 2023	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Charles Lamontagne / Francis Legault, DQEPP	2023/03/29

RECOMMANDATION

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec la résidence Villa Winchester Inc. pour une valeur annuelle de 640 110 $ pour une valeur totale estimée à environ 7,2 millions $(total estimé sur 10 ans).

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 7,2 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 2023/04/27 Point à l'ordre du jour : 9.4.2

Sujet du dossier	Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI)		
Directeur responsable :	Joanne Roberts, Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	**Présenté par :**	Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)
Recommandé par :	Karine Duchaineau	**Date :**	2023/03/27
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation	☐ Consultation	☐ Information ☐ Suivi

Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver **19 places** avec la **Résidence Saint-Denis-de-Brompton (2012) inc.** scindé sous deux (2) contrats par coordination clinique pour un montant de 4 868 324 $ du 5 juin 2023 au 4 juin 2028 sur une période de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ **10,4 millions $ (total estimé sur 10 ans)**.

Cette autorisation de renouveler l'entente avec notre partenaire lui permettra de poursuivre son travail auprès de la clientèle hébergée.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE

Répondre aux besoins de la population par des soins et services de qualité nécessitant un hébergement en RI lequel est encadré depuis 2012 par l'entente nationale convenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ).

ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE

Le taux d'occupation et la qualité des soins et services justifient le renouvellement du contrat avec le même nombre de places reconnues.

RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX

Sans objet. Il n'y a pas de transformation du modèle d'hébergement.

ANALYSE DES IMPACTS

APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)

Compte tenu de la valeur estimée du contrat, nos lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent l'autorisation du Conseil d'administration.

À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, la DAL rédigera la dérogation nécessaire pour ces nouveaux contrats conclus de gré à gré avec le même prestataire de services. Il s'inscrira dans le cadre du règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui nous permet d'utiliser la disposition 42,2 pour assurer la poursuite des services de santé ou services sociaux à des personnes en perte d'autonomie et vulnérables.

À la suite de la signature du contrat, la DAL assurera les démarches requises dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Avec le soutien de la DQEPP, la DAL s'assurera du maintien de l'autorisation de l'AMP tout au long de la durée du contrat.

FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF)

Les coûts des contrats avec la **Résidence Saint-Denis-de-Brompton (2012) inc.** ont été estimés **pour réserver 19 places** en considérant la classification actuelle des **usagers (niveau 3)** et celle de l'**immeuble (niveau 2).** Le budget d'exploitation de l'établissement couvre la totalité des coûts reliés à ce contrat.

Le coût pour la première année est de 922 592 $ **du 5 juin 2023 au 4 juin 2024** et le montant sera indexé annuellement selon des taux fixés par le MSSS au 1er avril de chaque année en considérant pour le moment un taux d'indexation annuel de 1,03 %. Les contrats auront une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels (total possible de 10 ans). La valeur totale estimée du contrat (selon les indexations provisoires) après 10 ans serait de 10 381 403 $.

	6 places (SM) Coût annuel		13 places (DITSA) Coût annuel		Total estimé selon indexation provisoire de 1,03 %	
Année 1	293 571,77 $		629 020,39 $		922 592,17 $	
Année 2	302 364,82 $		647 837,91 $		950 202,73 $	
Année 3	309 923,94 $		664 033,86 $		973 957,80 $	
Année 4	317 672,04 $		680 634,71 $		998 306,75 $	
Année 5	325 613,84 $	1 549 146,43 $	697 650,57 $	3 319 177,44 $	1 023 264,42 $	**4 868 323,87 $**
Année 6	333 754,19 $		715 091,84 $		1 048 846,03 $	
Année 7	342 098,04 $		732 969,13 $		1 075 067,18 $	
Année 8	350 650,49 $		751 293,36 $		1 101 943,86 $	
Année 9	359 416,76 $		770 075,70 $		1 129 492,45 $	
Année 10	368 402,18 $	1 754 321,66 $	789 327,59 $	3 758 757,62 $	1 157 729,76 $	**5 513 079,28 $**
Total		3 303 468,09 $		7 077 935,06 $		**10 381 403,15 $**

QUALITÉ, ÉTHIQUE, PERFORMANCE ET PARTENARIAT – Analyse et actions par la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

Avec le renouvellement de l'entente avec la ressource, l'équipe Évaluation de l'usager / Instrument de classification poursuivra son travail au niveau de l'instrument de classification pour chacun des usagers qui réside dans cette ressource. De plus, un intervenant de l'équipe responsable du suivi de la qualité continuera d'accompagner la responsable et d'évaluer la qualité de leur prestation de services. Enfin, l'équipe de la gestion contractuelle soutiendra les responsables pour les volets administratifs applicables aux RI.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Obtenir l'autorisation des instances concernées pour l'autorisation des signatures de cette entente RI par le PDG de l'établissement.	Charles Lamontagne, coordonnateur RI-RTF-RNI, DQEPP	Avril 2023	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Charles Lamontagne / Francis Legault, DQEPP	2023/03/30

RECOMMANDATION

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour des contrats de service RI avec la Résidence Saint-Denis-de-Brompton (2012) inc. pour une valeur annuelle de 922 592 $ pour une valeur totale estimée à environ 10,4 millions $ (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq ans (5) additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 10,4 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 2023/04/27 Point à l'ordre du jour : 9.4.3

Sujet du dossier	Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI).		
Directeur responsable :	Joanne Roberts, Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	**Présenté par :**	Danika Manseau, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)
Recommandé par :	Karine Duchaineau	**Date :**	2023/03/27
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation	☐ Consultation	☐ Information ☐ Suivi

Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver **9 places** avec la résidence **Gestion M2B2 inc.,** mieux connu sous le nom de la **RI Boivin/Brisson** pour un montant de 2 330 606 $ du 1er juin 2023 au 31 mai 2028 sur une période de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ **5 M$ (total estimé sur 10 ans)**.

La bascule de cette entente RI sous la Loi sur la représentation des ressources de type familial (LRR) vers une RI non visée par la LRR permettra au partenaire de poursuivre son travail auprès de la clientèle hébergée.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE

Répondre aux besoins de la population par des soins et services de qualité nécessitant un hébergement en RI lequel est encadré depuis 2012 par l'entente nationale convenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ).

ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE

Le taux d'occupation et la qualité des soins et services justifient le renouvellement du contrat avec le même nombre de places reconnues.

RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX

La bascule de cette entente RI sous la LRR vers une RI non visée par la LRR permettra d'actualiser l'offre de service de la ressource et diminuera le risque de mésententes ou d'autres recours potentiels de la ressource relativement aux ententes collective et nationale en vigueur. Ainsi, le modèle d'hébergement est rectifié selon la clientèle admise.

ANALYSE DES IMPACTS

APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)

Compte tenu de la valeur estimée du contrat, nos lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et des travaux de construction des organismes publics exigent l'autorisation du Conseil d'administration.

À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, la DAL rédigera la dérogation nécessaire pour ce nouveau contrat conclu de gré à gré avec le même prestataire de services. Il s'inscrira dans le cadre du règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui nous permet d'utiliser la disposition 42,2 pour assurer la poursuite des services de santé ou des services sociaux à des personnes en perte d'autonomie et vulnérables.

À la suite de la signature du contrat, la DAL assurera les démarches requises dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Avec le soutien de la DQEPP, la DAL s'assurera du maintien de l'autorisation de l'AMP tout au long de la durée du contrat.

FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF)

Les coûts du contrat de la résidence **Gestion M2B2 inc.** ont été estimés **pour réserver 9 places** en considérant la classification actuelle des **usagers (niveau 3)** et un niveau projeté de l'**immeuble (niveau 2).** Le budget d'exploitation de l'établissement couvre la totalité des coûts reliés à ce contrat.

Le coût pour la première année est de 438 857 $ **du 1er juin 2023 au 31 mai 2024** et le montant sera indexé annuellement selon des taux fixés par le MSSS au 1er avril de chaque année en considérant, pour le moment, un taux d'indexation annuel de 1,03 %. Le contrat aura une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels (total possible de 10 ans). La valeur totale estimée du contrat (selon les indexations provisoires) après 10 ans serait de 4 973 806 $.

	Coût annuel	Total estimé selon indexation provisoire de 1,03 %
Année 1	438 857,66 $	

Année 2	455 566,81 $	
Année 3	466 955,98 $	
Année 4	478 629,87 $	
Année 5	490 595,62 $	2 330 605,94 $
Année 6	502 860,51 $	
Année 7	515 432,03 $	
Année 8	528 317,83 $	
Année 9	541 525,77 $	
Année 10	555 063,92 $	2 643 200,05 $
Total		4 973 805,99 $

QUALITÉ, ÉTHIQUE, PERFORMANCE ET PARTENARIAT – Analyse et actions par la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)

Avec le renouvellement de l'entente avec la ressource, l'équipe Évaluation de l'usager / Instrument de classification poursuivra son travail au niveau de l'instrument de classification pour chacun des usagers qui réside dans cette ressource. De plus, un intervenant de l'équipe responsable du suivi de la qualité continuera d'accompagner la responsable et d'évaluer la qualité de leur prestation de service. Enfin, l'équipe de la gestion contractuelle soutiendra les responsables pour les volets administratifs applicables aux RI.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Obtenir l'autorisation des instances concernées pour l'autorisation des signatures de cette entente RI par le PDG de l'établissement.	Charles Lamontagne, coordonnateur RI-RTF-RNI, DQEPP	Avril 2023	
Plan de communication aux usagers concernés, leurs proches (ou représentants légaux) pour les informer de cette transformation.	Danika Manseau, directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	À déterminer (Mai 2023)	

Messages clés à transmettre

Messages clés	Public cible	Échéancier
Maintien des services et des suivis pour les usagers en place	Usagers/proches	Mai 2023

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Charles Lamontagne / Francis Legault, DQEPP	2023/03/30

RECOMMANDATION

PROJET DE RÉSOLUTION

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec la résidence Gestion M2B2 inc. pour une valeur annuelle de 438 857 $ pour une valeur totale estimée à environ 5 millions $ (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du Conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 5 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour : 9.4.4

Sujet du dossier	Adoption de la Politique sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.		
Responsable	Lyne Jutras, directrice des ressources financières	**Dossier présenté par**	Lyne Jutras, directrice des ressources financières
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☐ Information ☐ Suivi		

Recommander au conseil d'administration l'adoption de la Politique sur la Gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle (PI) développée avec les ressources du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la procédure associée par le Comité de direction.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

La Politique et la Procédure ont été soumises pour consultation de différentes directions et instances, dont la DCMU, le CSMU, et le CDG au cours du printemps 2022. Les documents ont ensuite été soumis aux avocats du bureau d'affaires juridiques et à la DRHCAJ pour valider la conformité avec le droit du travail. L'Université de Sherbrooke a aussi pris connaissance des documents et une convention de Propriété intellectuelle découlant du contrat d'affiliation sera complétée sous peu. La convention tient compte des principes de la Politique ici présentée. En février 2023, les associations syndicales ont aussi été consultées afin de les informer et d'identifier s'il y lieu des enjeux avec l'application de la Politique. Aucun commentaire n'a été soulevé par ceux-ci.

La politique proposée vise à harmoniser, simplifier et assurer un traitement équitable pour tous les créateurs et pour l'établissement, et ce dans le contexte du partenariat avec l'Université de Sherbrooke. À cet effet, les principes proposés dans la présente Politique, sont plus modernes afin de représenter toutes les créations pouvant faire l'objet de la valorisation, sont harmonisés avec les principes universitaires et visent à établir plus clairement la titularité des droits et enfin se veulent de simplifier les processus internes et ceux liés aux partenaires de valorisation et à l'Université de Sherbrooke.

Les principes dégagés par la Politique sont :

1. Déclaration obligatoire d'une création
   a. Toute création doit être déclarée et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS détermine l'applicabilité de la politique.
2. Le Créateur est le premier titulaire des droits sur la propriété intellectuelle liée à la création
   a. La création appartient d'abord au créateur à titre personnel, mais est liée par le droit de premier refus en faveur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
3. Droit de premier refus.
   a. Droit prioritaire d'acquérir la création pour en faire la valorisation commerciale ou non.
4. Acquisition des droits de propriété
   a. Lorsque le CIUSSS de l'Estrie – CHUS se saisit du droit de premier refus, une entente entre le créateur et l'organisation assure l'acquisition et le transfert de la propriété intellectuelle en faveur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
5. Création développée en contexte universitaire
   a. Les créations conjointes avec l'Université de Sherbrooke peuvent suivre le processus universitaire, tout en gardant l'obligation de déclarer les droits détenus par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de présenter à l'instance responsable la déclaration afin que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS puisse faire représenter ses droits auprès de l'Université.
6. Réserve de droits d'utilisation en faveur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
   a. Toute création développée avec les ressources de l'organisation pourra être utilisée pour les besoins du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sans en affecter le potentiel commercial.
7. Utilisation des retombées financières provenant de la valorisation de la propriété intellectuelle
   a. Dans la mesure du possible, les revenus générés par la valorisation des créations devraient être réinvestis dans des projets liés à l'innovation. Les modalités devront être définies ultérieurement et enchâssées dans des principes clairs et transparents.

Impacts sur les usagers, les proches et la population (indiquer également les RLS et les points de services concernés)

La valorisation, qu'elle soit commerciale ou non, est le moteur essentiel pour assurer qu'une création puisse être déployée dans le système de santé et faire profiter les usagers des résultats de l'expertise et du savoir-faire des membres de la communauté et de la recherche. Pour assurer un succès de valorisation, toutes les parties impliquées doivent avoir une vision commune et claire. L'absence d'une politique modernisée et simplifiée rend très souvent la clarification des dossiers ardue. Ceci entraine des conflits, des irritants, des délais qui découragent les parties prenantes et mènent à l'abandon du processus de valorisation. Il en résulte que les créations, bien qu'utiles, sont vouées à l'oubli et ne sont pas mises à profit pour le réseau de la santé. Cette situation peu valorisante pour les créateurs peut même décourager l'émergence de création, dans un système qui a besoin de transformation.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
☐ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population ☐ Assurer la qualité des soins et services ☒ Garantir l'accessibilité aux soins et services ☒ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté ☐ Utiliser judicieusement les ressources ☒ Intégrer la mission universitaire	Les bons processus de valorisation peuvent être le moteur permettant de rendre accessibles pour la population des technologies ou des pratiques nouvelles ayant une valeur ajoutée pour l'usager. La Politique proposée vise à reconnaître et à valoriser la contribution de toutes les personnes impliquées dans des activités au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Par cette reconnaissance, les membres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sont encouragés à participer activement à l'amélioration des soins et services. La Politique vise aussi à assurer le déploiement des résultats de la recherche et assurer le rayonnement optimal des centres et des instituts de recherche de l'établissement tout en soutenant notre partenariat avec l'Université de Sherbrooke.

Principales pistes d'action et de solution

Consultation de tous les documents ministériels, FRQ, politiques antérieures, politiques externes, politiques et règlements universitaires afin d'assurer que les principes sont cohérents avec la vision de la valorisation dans un établissement public.

Modernisation des principes directeurs et consultation de toutes les parties prenantes et partenaires, directions internes, Université de Sherbrooke, TransferTech Sherbrooke, Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS).

Révision rigoureuse par le bureau d'affaires juridiques pour éviter toute ambiguïté qui pourrait être liée aux interprétations et aux applications difficiles des termes et des énoncées utilisés dans la Politique.

Prise en compte de cas de valorisation réels afin d'identifier tous les écueils possibles pour assurer que la Politique puisse les éviter en appliquant des règles simples et claires.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Première version de la Politique avec collaboration de la DCMU	Lise Vigneux	16 sept. 2020	✓
Consultation du Comité de direction générale	Lyne Jutras	13 février 2023	✓
Consultation au Comité stratégique de la mission universitaire	Lyne Jutras	22 février 2023	✓
Consultation des parties prenantes, TransferTech Sherbrooke, CESS, Université de Sherbrooke et directions internes, DCMU, DRHCAJ, DSP, DSI, DSM, DRIT, DQEPP, Centres et instituts de recherche	Chantal Michel	Juin 2022	✓
Révision de la Politique en fonction des consultations	Chantal Michel	Automne-Hiver 2022	✓
Consultation / approbation des associations syndicales	Chantal Michel/DRHCAJ	Février 2023	✓
Adoption de la Procédure par le Comité de direction	Lyne Jutras	Avril 2023	
Recommandation du CVSB au Conseil d'administration	Lyne Jutras	14 avril 2023	
Adoption de la Politique par le Conseil d'administration	PDG	Mars – Avril 2023	
Plan de communication	Chantal Michel/DRHCAJ	Automne 2023	

Messages clés à transmettre

Messages clés	Public cible	Échéancier
Harmonisation, modernisation et simplification	Direction générale	
Reconnaissance de tous les acteurs liés à la création de la propriété intellectuelle	Membres de la communauté CIUSSS de l'Estrie-CHUS	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Chantal Michel	9 mars 2023

RECOMMANDATIONS
PROJET DE RÉSOLUTION **Relative à l'adoption de la Politique sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle au CIUSSS de l'Estrie - CHUS et de la procédure associée.** **CONSIDÉRANT :** - que la politique vise à harmoniser, simplifier et assurer un traitement équitable pour tous les créateurs et pour l'établissement, et ce, dans le contexte du partenariat avec l'Université de Sherbrooke; - que les principes proposés dans la présente Politique, sont plus modernes afin de représenter toutes les créations pouvant faire l'objet de la valorisation, sont harmonisés avec les principes universitaires et visent à établir plus clairement la titularité des droits; - que la Politique se veut de simplifier les processus internes et ceux liés aux partenaires de valorisation et à l'Université de Sherbrooke; - que l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire; - l'accord des membres du conseil d'administration. **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :** **D'ADOPTER :** la Politique sur la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour : 9.5.1.1

Sujet du dossier	Nomination d'un nouveau membre au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS		
Responsable	Pr Aboubacar Cissé	**Dossier présenté par**	Mme Jocelyne Faucher
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☐ Information ☐ Suivi		

Recommander au CA la nomination de Dr Abdelouhed Khalil, comme membre régulier scientifique du CÉR.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

Prendre acte de la nomination de Pr Abdelouahed Khalil, Ph.D. membre régulier scientifique au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 27 avril 2023 au 27 avril 2026).

Impacts sur les usagers, les proches et la population

La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
☒ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population ☒ Assurer la qualité des soins et services ☐ Garantir l'accessibilité aux soins et services ☐ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté ☐ Utiliser judicieusement les ressources ☒ Intégrer la mission universitaire	Voir rubrique ci-haut.

Principales pistes d'action et de solution

Recommander au CA la nomination de Dr Abdelouhed Khalil, comme membre régulier scientifique du CÉR.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
CMUCA	Jocelyne Faucher	23 mars 2023	✓
Conseil d'administration	Jocelyne Faucher	27 avril 2023	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Sonia Bachand/ML	17 avril 2023

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ADOPTION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CÉR DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS: PR ABDELOUAHED KHALIL

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Pr Abdelouahed Khalil, membre régulier scientifique au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 27 avril 2023 au 27 avril 2026)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

FICHE DE PRÉSENTATION D'UN DOSSIER

Instance : Conseil d'administration

Date : 27 avril 2023 Point à l'ordre du jour : 9.5.1.2

Sujet du dossier	Renouvellement de mandat d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS		
Responsable	Aboubacar Cissé	**Dossier présenté par**	Jocelyne Faucher
Objectif	☒ Décision ☐ Recommandation ☐ Consultation ☐ Information ☐ Suivi		

Recommander au CA le renouvellement de mandat, au sein du CÉR, de Mme Marie-Josée April, représentante éthicienne.

Mise en contexte (contexte et enjeux)

Prendre acte du renouvellement de mandat au sein du CÉR pour une période de 3 ans pour: Mme Marie-Josée April, Représentante éthicienne, comme membre substitut
(du 28 avril 2023 au 28 avril 2026)

Impacts sur les usagers, les proches et la population

La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
☒ Agir pour et avec l'usager ses proches et la population ☒ Assurer la qualité des soins et services ☐ Garantir l'accessibilité aux soins et services ☐ Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté ☐ Utiliser judicieusement les ressources ☒ Intégrer la mission universitaire	Voir rubrique ci-haut.

Principales pistes d'action et de solution

Recommander au CA le renouvellement de mandat, au sein du CÉR, de Mme Marie-Josée April, représentante éthicienne.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
CMUCA	Jocelyne Faucher	23 mars 2023	✓
Conseil d'administration	Jocelyne Faucher	27 avril 2023	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Sonia Bachand/ML	17 avril 2023

RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

PROJET DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ADOPTION DU RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE :
Mme Marie-Josée-April

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement de mandat CÉR de Mme Marie-Josée April pour une période de 3 ans (du 28 avril 2023 au 28 avril 2026).